

SAINT BRANCHS
Département d'Indre et Loire
Arrondissement de
TOURS
Canton de Chambray les Tours

CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le douze juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BRANCHS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie ANDRÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Juillet 2017

PRESENTS : Valérie ANDRÉ, Béatrice SOUCHET, Thierry JOURDAIN, Sophia DECARRIERE, Sophie CATHELIN, Sébastien LUMET, Gilles ARRAULT, Marie-Christine FOUSSIER, Nelly SAINTSORNY, Patrick NATHIÉ, Jacques SCHMUTZ, Jean-Claude BRÉDIF,

ABSENTS EXCUSÉS : Daniel BALANGER, Robert COMBAUDON, Didier AGEORGES, Marie-Claire BERTRAND, Karine FOURNETTE, Patrice BARREAU, Nathalie FOUSSIER.

POUVOIRS : Daniel BALANGER à Nelly SAINTSORNY
 Didier AGEORGES à Marie-Christine FOUSSIER
 Marie-Claire BERTRAND à Béatrice SOUCHET
 Karine FOURNETTE à Sophia DECARRIERE
 Patrice BARREAU à Jean-Claude BRÉDIF

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien LUMET

01-07-2017 BATIMENTS

Aménagement de l'ancienne caserne : désignation des entreprises

Vu la délibération du conseil municipal n° 07-09-2016 en date du 28 septembre 2016 approuvant le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de l'ancienne caserne,

VU la délibération du conseil municipal n° 05-11-2016 en date du 02 novembre 2016 désignant l'agence MAES Dominique Architecte DPLG à BLERE,

VU la commission d'appel d'offres en date du 27 juin,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DESIGNE :**

LOT 1 : DEMOLITION : Entreprise HENOT TP à ESVRES SUR INDRE
- 2 875.35 € HT + 2 969.00 € HT soit 7 013.24 € TTC

LOT 2 : GROS ŒUVRES MACONNERIE : SA HORY CHAUVELIN 37240 AVOINE
- 99 966.08 € HT soit 119 959.29 € TTC

Lot 3 : CHARPENTE COUVERTURE : SARL GASSELIN – FAVREAU 37310 AZAY SUR INDRE
- 36 625.59 € HT soit 43 950.71 € TTC

LOT 4 : MENUISERIE ALU MIROITERIE : MIROITERIE SAINT HUBERT 37700 LA VILLE AUX DAMES
- 24 556 € HT soit 29 467.20 € ttc

LOT 5 : MENUISERIE BOIS : MGP 37310 COURCAY
- 11 477.40 € HT soit 13 772.88 € TTC

LOT 6 : PLATRERIE CLOISONS : TOURNAINE PLAQUISTE 37300 JOUE LES TOURS
- 25 111.76 € ht SOIT 30 134,11 € TTC

LOT 7 : CARRELAGE – FAIENCE : SAS MAGALHAES 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE
- 12 459.38 € HT soit 14 951.26 TTC

LOT 8 : PEINTURE : SAS ROBIN-GADIN 37160 DESCARTES
- 4 355.28 € HT soit 5 226.34 TTC

LOT 09 : proposition de rencontrer les deux entreprises pour affiner un choix

LOT 10 : ELECTRICITE : SARL BERDOT 37310 CHAMBOURG SUR INDRE
- 19 858.53 € HT + 344.64 HT soit 24 243.80 € TTC

LOT 11 : PLOMBERIE SANITAIRE : C.C.E.R 37250 VEIGNE
- 7 031.10 € HT soit 8 437.32 € TTC

LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION : C.C.E.R 37250 VEIGNE
- 23 687.51 € HT soit 28 425.01 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou pendant son absence, un Maire Adjoint à signer les actes d'engagement, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

02-07-2017 VOIRIE

VOIRIE 2017 : Désignation de l'entreprise

Vu la consultation des entreprises,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

Vu la commission du 12 juillet 2017

Après en avoir délibéré, par 11 VOIX POUR et 1 ABSENTE, le conseil municipal :

- **DESIGNE** pour les travaux VOIRIE 2017, la Société BELLIN TP la Chaponnerie 86600 LUSIGNAN pour un montant de 69 664.97 € HT soit 83 é 597.96 TTC se décomposant comme suit :
 - a. Réfection partielle (230ml) de la rue du Rail : 6 320.36 € TTC
 - b. VC 17 de la Mornière à la Chétardière : 59 475.82 TTC
 - c. VC 15 du Pont Gaultier au Villers : 3 815.06 € TTC
 - d. VC 6 entre les Carrois et Les Bondis : 13 986.72 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence, un Maire Adjoint, à signer l'acte d'engagement, et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **PREND ACTE** que les crédits sont prévus au BP 2017.

03-07-2017 RESEAUX

GRDF : convention pour l'installation d'une antenne fixée sur la façade du gymnase

Dans le cadre du lancement sur notre région du Projet Compteurs Communicants GAZ, Monsieur JOURDAIN, informe au conseil municipal qu'une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur a été signée entre GRDF et la Commune par délibération du conseil municipal n° 07-02-2014 en date du 05 février 2014.

Cette convention de partenariat a été établie en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement d'un projet d'efficacité énergétique, et mettre en place des nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter les index de consommations.

La Société ENGIE INEO mandatée pour l'étude, la mise en place de conventions particulières et la pose des équipement techniques, a révélé que les récentes études ont permis de valider l'implantation sur une façade du GYMNAZÉ.

VU le rapport technique présenté, présentant notamment l'implantation d'un mât de 3 m fixé sur la façade du gymnase ainsi que l'emplacement du coffret concentrateur, et le cheminement des câbles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'installation de l'équipement technique, par la Société ENGIE INEO, comme indiqué sur le rapport technique présenté, et AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence un Maire Adjoint, à signer la convention ou toute pièce afférente à ce dossier.

Daniel BALANGER	absent excusé	
V.ANDRÉ	N. SAINTSORNY	
B.SOUCHE	P.NATHIÉ	
T.JOURDAIN	S.CATHELIN	
S.DECARRIERE	M.C BERTRAND	absente excusée
S.LUMET	J. SCHMUTZ	
R.COMBAUDON	absent excusé	K.FOURNETTE absente excusée
G.ARRAULT	J.C BREDIF	
M.C FOUSSIER	P.BARREAU	absent excusé
D.AGEORGES	absent excusé	N.FOUSSIER absente excusée

Le Maire,
Daniel BALANGER